

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNIMEV salue la signature du contrat de filière « Tourisme d'affaires et événementiel » entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de la filière événementielle.

À l'occasion du Comité interministériel du Tourisme présidé par le Premier Ministre qui s'est tenu ce jour à Angers, Béatrice Cuif-Mathieu et Philippe Pasquet, co-présidents d'UNIMEV, ont signé le contrat de filière « Tourisme d'affaires et événementiel » aux côtés de Eric Lombard, Ministre de l'économie et des finances, Nathalie Delattre, ministre du tourisme, Laurent Saint-Martin, ministre du commerce extérieur et des Français de l'étranger, Christophe Béchu, Maire d'Angers et représentant de France urbaine et Franck Louvrier, représentant Régions de France et France Congrès et Evénements, un contrat qui couvre les 5 prochaines années.

Ce contrat de filière, issu d'échanges nourris entre UNIMEV et la Direction Générale des Entreprises, marque une étape cruciale dans la reconnaissance de l'événementiel professionnel et sportif français et de leurs partenaires et affirme le rôle stratégique des acteurs de la filière pour l'attractivité et le rayonnement de la France. La filière de l'événementiel professionnel représente en effet un chiffre d'affaires annuel de 10 milliards d'euros, des retombées touristiques de l'ordre de 20 milliards d'euros et génère plus de 34 milliards de flux d'affaires par an, faisant de la France un hub d'échanges et de business d'attraction mondiale.

Le document consacre la haute contribution de l'événementiel à l'industrie touristique de notre pays puisqu'il prévoit de nombreuses actions destinées à actualiser les données d'activités de l'événementiel et ses retombées pour l'économie nationale. Il soutiendra aussi largement les initiatives de développement durable centrées sur l'ISO 20121, le Label Destination Innovante Durable et la mesure des émissions carbone par les acteurs de la filière comme par les collectivités partenaires.

Le contrat prévoit aussi de capitaliser sur les acquis des grands événements pour centraliser et développer les soutiens institutionnels aux événements, fluidifier les procédures d'obtention de visa ou encore identifier les bonnes pratiques facilitant la montée en gamme de l'expérience visiteur. Enfin, le contrat de filière sera structurant pour promouvoir de manière collective les multiples innovations qui irriguent la chaîne de valeur. Au regard du savoir-faire français en matière de design événementiel et de rencontres mémorables, l'ambition du contrat vise à consacrer l'événementiel comme une 7ème filière de la « French Touch ».

Enfin, il reconnaît, à travers un comité de pilotage tripartite, la coopération nécessaire entre les professionnels du secteur, l'État et les collectivités territoriales pour favoriser l'expression des savoir-faire de la filière, à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'animation de la vie locale dans les territoires ou de porter haut les couleurs de la France en matière d'enjeux sociétaux ou de diplomatie économique.

UNIMEV s'inscrit dans ce nouveau cadre de confiance et de responsabilités pour projeter les acteurs de la filière dans la réussite des grands temps forts de demain, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, ainsi que pour accompagner, chaque année, la production d'événements professionnels qui font la richesse de nos territoires.

« Ce contrat permettra notamment de soutenir des événements stratégiques pour les filières et pour les territoires, fluidifier les procédures de visa, établir un nouveau standard d'expérience visiteur et promouvoir les innovations dans la filière. »

Philippe Pasquet, co-Président UNIMEV

« Nous sommes l'équipe de France de l'événementiel : une équipe qui se fixe des objectifs, assume ses responsabilités et agit collectivement, dans la complémentarité de nos métiers et de nos missions ». *Béatrice Cuif Mathieu, co-Présidente UNIMEV*

« Nos événements ne sont pas éphémères : ils laissent une empreinte, un héritage, une impulsion durable. » *Philippe Pasquet, co-Président UNIMEV*

« Ce contrat est une reconnaissance, un engagement, une méthode autour d'une ambition partagée : continuer à faire rayonner la France, les talents français et « le French Art de vivre » par l'événementiel. » *Béatrice Cuif-Mathieu, co-Présidente UNIMEV*

Philippe Pasquet est Président de GL events Exhibitions et Béatrice Cuif-Mathieu, Directrice Générale de DESTINATION NANCY.

Contacts presse UNIMEV

Frédéric Pitrou

Délégué Général

p. 06 59 17 00 97

m. f.pitrou@unimev.fr

Raphaële Neveux

Directrice des Relations Institutionnelles

p. 06 08 34 16 86

m. r.neveux@unimev.fr

À propos d'UNIMEV :

L'Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV) fédère l'ensemble des acteurs de l'événementiel et de la rencontre professionnelle : organisateurs de salons, de congrès, d'événements d'entreprises, sportifs, festivals et foires-expositions, gestionnaires de sites d'accueil et prestataires de services. Elle compte plus de 430 adhérents en France, représentant 85% de l'activité du secteur en valeur. La filière représente un maillage d'événements partout en France, soutenant des initiatives diverses et variées au bénéfice de tous les types d'acteurs : entreprises et filières d'excellence, scientifiques, sociaux et associatifs, sportifs... Le chiffre d'affaires cumulé de tous les acteurs de la filière est estimé à environ 10 milliards d'euros par an pour 40 000 emplois directs.

Lors de son dernier congrès annuel à Lyon, début juillet, UNIMEV a fêté ses 100 ans d'existence en présence de plus de 500 adhérents et de personnalités comme Marina Ferrari, ancienne Ministre de l'Économie du Tourisme et Députée de la Savoie et Patrick Martin, Président du MEDEF.

Thierry Gintrand, Directeur général de Destination Angers, Délégué régional UNIMEV a également contribué au contrat de filière.

Chiffres clés :

- 1200 salons et foires, 2300 congrès et 380 000 événements d'entreprises rassemblent chaque année près de 77 millions de participants.
- Dans les congrès, 21% des congressistes sont internationaux. Dans les salons professionnels, 42% des exposants et 28% des visiteurs sont internationaux (chiffres UNIMEV 2024). Côté événements d'entreprises, le dernier chiffre connu fait état de 11% de participants étrangers.
- Les dépenses touristiques générées par les congrès sont quatre fois supérieures à celles d'un vacancier classique : un congressiste international dépense par exemple 1303€ en moyenne par séjour (étude Coesio - Atout France – UNIMEV 2024). Pour un salon professionnel international, la dépense moyenne d'un visiteur étranger s'établit à environ 1 000 € par séjour.
- Les flux d'affaires issus des contrats passés lors des salons et foires sont estimés à 34,5 milliards d'euros par an.